

SIVOM
du Canton d'Agde

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015

Réalisé par la direction
administrative du SIVOM,
il a été adopté en séance
du Comité Syndical,
en date du
29 juin 2016



Sommaire

LA PRÉSENTATION DES COMMUNES

- 04 - Les communes fondatrices
- 05 - Les communes adhérentes

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIVOM

- 09 - Le territoire
- 10 - La population
- 11 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 12 - Le Comité Syndical
- 13 - Le personnel
- 14 - La répartition des services du Sivom par commune en 2015
- 15 - La création du site internet

LA FOURRIÈRE ANIMALE

- 16 - La présentation, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
- 17 - L'état et l'évolution des captures
- 18 - L'évolution des euthanasies et des adoptions, les dépôts d'animaux par la police municipale d'Agde
- 19 - Le ramassage des animaux morts sur la voie publique, l'acquisition d'un nouveau véhicule
- 20 - Le bilan financier 2015 (section de fonctionnement)

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 21 - La présentation, les communes adhérentes, le tarif
- 22 - Les interventions réalisées pour les communes adhérentes et les communes conventionnées
- 23 - L'évolution de la demande
- 24 - Le bilan financier 2015 (section de fonctionnement)

LA TÉLÉALARME

- 25 - La présentation, les transmetteurs, les interventions des sapeurs-pompiers

LE CENTRE DE SECOURS

- 26 - Les interventions effectuées, la répartition et le taux de participation des communes

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

- 27 - Le cinémomètre et le sonomètre
- 28 - Le redresse-poteaux

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 29 - Les participations annuelles des communes
- 30 - Les délibérations adoptées par le Comité Syndical
- 31 - Le compte administratif 2015
- 32 - Les remerciements

LES COMMUNES FONDATRICES

AGDE



Maire : M. Gilles D'ETTORE

Adresse : Hôtel de Ville - CS 20007
rue Alsace Lorraine - 34306 Agde Cedex

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Tél : 04 67 94 60 00

Fax : se renseigner auprès de l'accueil
(différent selon les services)

 <http://www.ville-agde.fr>

 contact@ville-agde.fr

MARSEILLAN



Maire : M. Yves MICHEL

Adresse : Hôtel de Ville
1 rue du Général de Gaulle - 34340 Marseillan

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30

Tél : 04 67 77 97 10

Fax : 04 67 77 60 26

 <http://www.ville-marseillan.fr>

 info@marseillan.com

BESSAN



Maire : M. Stéphane PÉPIN-BONET

Adresse : Mairie de Bessan
Place de l'Hôtel de Ville - 34550 Bessan

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

Tél : 04 67 00 81 81

Fax : 04 67 77 41 73

 <http://www.bessan.fr>

 mairie@bessan.fr

VIAS



Maire : M. Jordan DARTIER

Adresse : Hôtel de Ville
6 place des Arènes - 34450 Vias

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00.

Tél : 04 67 21 66 65

Fax : 04 67 21 52 21

 <http://www.ville-vias.fr>

 accueil-mairie@ville-vias.fr

➔ LES COMMUNES ADHÉRENTES

AUMES



Maire : M. Jean-Marie AT

Adresse : Mairie de AUMES
4 Place de la Mairie - 34530 Aumes

Horaires d'ouverture :
du lundi au mardi : de 14h00 à 17h30
du jeudi au vendredi : de 14h00 à 17h30

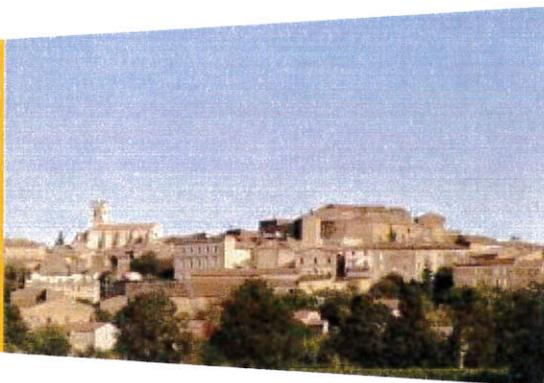
Tél : 04 67 90 73 84

Fax : 04 67 98 20 15

 <http://aumes.webnode.fr>

 mairie.aumes@gmail.com

CASTELNAU DE GUERS



Maire : M. Jean-Charles SERS

Adresse : Hôtel de Ville
11 place de la Mairie - 34120 Castelnau de Guers

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00
et de 16h00 à 18h00.

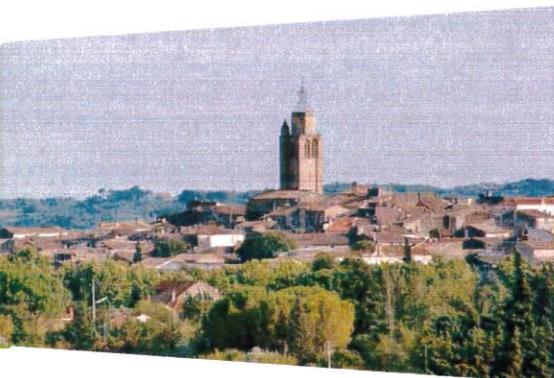
Tél : 04 67 98 13 61

Fax : 04 67 98 09 38

 <http://www.castelnau-de-guers.com>

 castelnau-de-guers@wanadoo.fr

CAUX



Maire : M. Jean MARTINEZ

Adresse : Hôtel de Ville
1 place de la République - 34720 Caux

Horaires d'ouverture :
les lundi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
les mardi et mercredi de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 18h00.

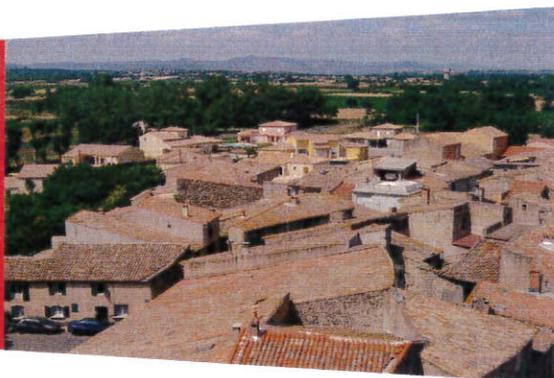
Tél : 04 67 98 40 09

Fax : 04 67 98 47 07

 <http://www.caux.fr>

 mairie@caux.fr

CAZOULS D'HERAULT



Maire : M. Henri SANCHEZ

Adresse : Hôtel de Ville
3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

Horaires d'ouverture :
Hiver : lundi, mercredi et vendredi 10h à 12h,
mardi 17h à 19h, jeudi 14h à 17h
Été : lundi, mercredi, jeudi et vendredi 10h à 12h,
mardi 17h à 19h

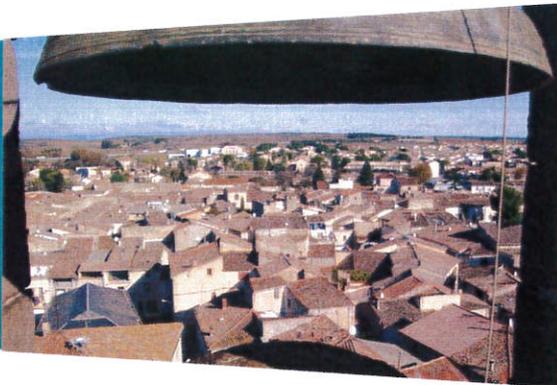
Tél : 04 67 25 27 40

Fax : 04 67 25 21 67

 <http://www.cazouls-herault.eu>

 mairie-cazoulshlt@wanadoo.fr

FLORENSAC



Maire : M. Vincent GAUDY

Adresse : Hôtel de Ville
Parc Blay - Avenue Jean Jaurès
34510 Florensac

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00.

Tél : 04 67 77 00 15

Fax : 04 67 77 86 11

 <http://www.ville-florensac.fr>

 accueil@ville-florensac.fr

LÉZIGNAN LA CÈBE



Maire : M. Rémy BOUYALA

Adresse : Hôtel de Ville
Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à
16h30.

Tél : 04 67 98 13 68

Fax : 04 67 98 98 09

 <http://www.mairie-lezignan-la-cebe.fr>

 accueil@mairie-lezignan-la-cebe.fr

MONTAGNAC



Maire : M. Yann LLOPIS

Adresse : Hôtel de Ville
Place Emile Combes - 34530 Montagnac

Horaires d'ouverture :
tous les matins : de 8h00 à 12h00
les après midis : les lundi, mardi et jeudi
de 14h30 à 18h00
les mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00

Tél : 04 67 49 86 86

Fax : 04 67 24 14 84

 <http://www.ville-montagnac.fr>

 contact@ville-montagnac.fr

 Ville de Montagnac

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



Maire : M. Edgar SICARD

Adresse : Hôtel de Ville
1 rue du 4 septembre - 34120 Nézigian l'Évêque

Horaires d'ouverture :
lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.
vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Tél : 04 67 90 45 38

Fax : 04 67 90 45 30

 <http://www.nezigian.fr>

 commune.nezigian@orange.fr

NIZAS



Maire : M. Daniel RENAUD

Adresse : Hôtel de Ville
2 Place du Griffé - 34320 Nizas

Horaires d'ouverture :
lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30.
mardi de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 16h30.
mercredi de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00.

Tél : 04 67 25 15 59

Fax : 04 67 25 35 43

 <http://www.nizas.eu>

 accueil@ville-nizas.fr

PAULHAN



Maire : M. Claude VALERO

Adresse : Hôtel de Ville
19 Cours National - 34230 Paulhan

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00,
le 2ème samedis de chaque mois
de 9h00 à 12h00 (sauf juillet et août pas de
permanence et en mai 2016 ce sera le
samedi 28)

Tél : 04 67 25 00 08

Fax : 04 67 25 28 91

 <http://www.paulhan.fr>

 mairie@paulhan.fr

PÉZENAS



Maire : M. Alain VOGEL - SINGER

Adresse : Hôtel de Ville
6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
le samedi
de 9h00 à 12h00 (*uniquement le service « Etat civil »*)

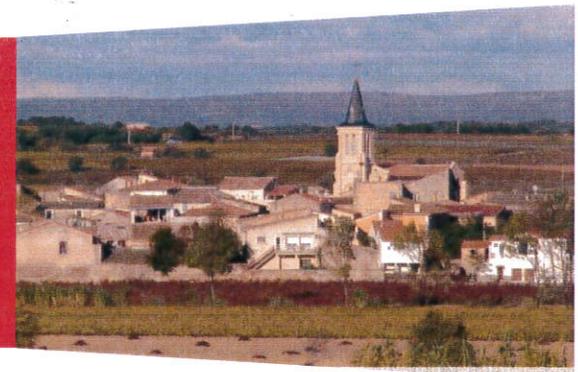
Tél : 04 67 90 41 00

Fax : 04 67 98 35 40

 <http://www.ville-pezenas.fr>

 communication@ville-pezenas.fr

PINET



Maire : M. Gérard BARRAU

Adresse : Hôtel de Ville
2 place de la Mairie - 34850 Pinet

Horaires d'ouverture «Pôle multiservices»
les lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
les jeudis de 9h00 à 12h00
Agence postale : le samedi matin de 9h00 à 12h00

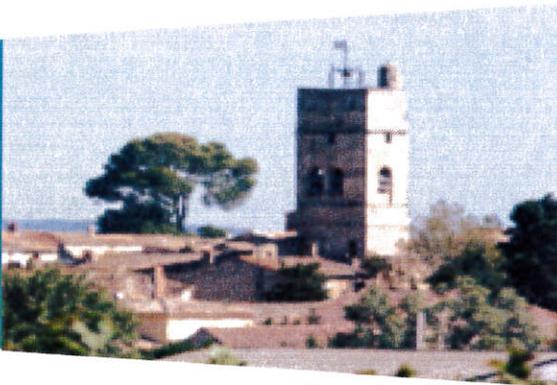
Tél : 04 67 77 01 15

Fax : 04 67 77 19 88

 <http://www.pinet-mairie.fr>

 accueil@pinet-mairie.fr

POMÉROLS



Maire : M. Robert GAIRAUD

Adresse : Hôtel de Ville
Place de la Mairie - 34810 Pomérols

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 16h00 à 18h30

Tél : 04 67 77 03 32
Fax : 04 67 77 92 24

 [http:// www.pomerols.fr](http://www.pomerols.fr)

 commune.pomerols@orange.fr

PORTIRAGNES



Maire : Mme Gwendoline CHAUDOIR

Adresse : Hôtel de Ville
Avenue Jean Moulin - 34420 Portiragnes

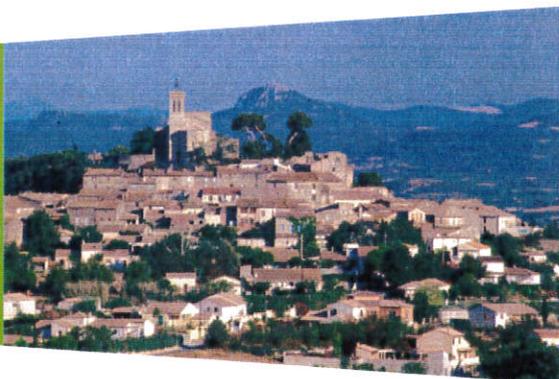
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30.

Tél : 04 67 90 94 44
Fax : 04 67 90 87 00

 <http://www.ville-portiragnes.fr>

 accueil@ville-portiragnes.fr

ST-PONS DE MAUCHIENS



Maire : Mme Christine PRADEL

Adresse : Hôtel de Ville - 56 rue de la Garenne
- 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
le mercredi de 10h00 à 12h00,
le dernier samedi du mois de 10h00 à 12h00

Tél : 04 67 98 70 72
Fax : 04 67 98 77 69

 (pas de site répertorié pour cette ville)

 mairie@saintponsdemauchiens.fr

SAINT-THIBÉRY



Maire : M. Guy AMIEL

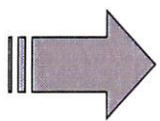
Adresse : Hôtel de Ville
Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

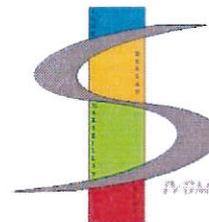
Tél : 04 67 77 80 57
Fax : 04 67 77 06 60

 <http://www.ville-saint-thibery.fr>

 communication@ville-saint-thibery.fr



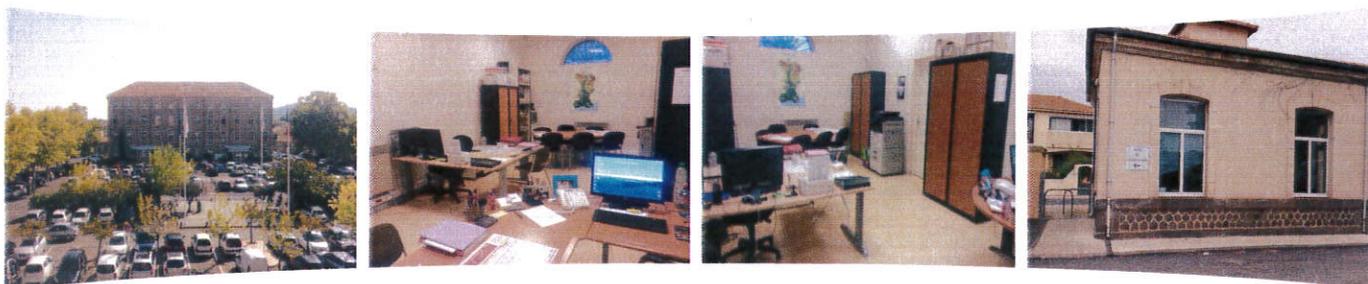
LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Le SIVOM du Canton d'Agde a été créé, le 10 février 1984, à l'initiative des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias. C'est un établissement public de coopération intercommunale, soumis au code général des collectivités territoriales.

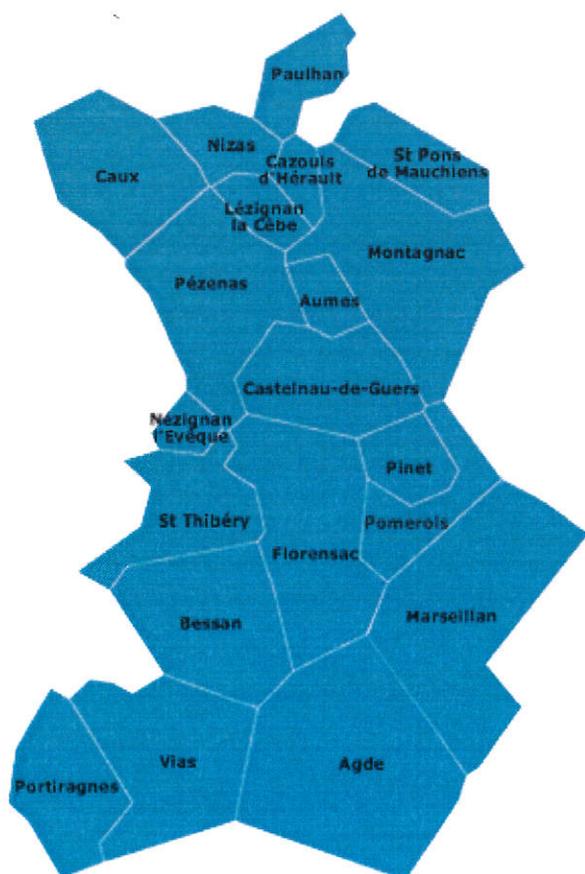
Au fil des ans, il s'est transformé progressivement, en syndicat à la carte pour les élus des communes membres. Ils peuvent adhérer aux différentes compétences en fonction de leurs besoins.

Chaque année, dans le cadre de la législation et de la transparence, la direction du SIVOM doit rendre compte de son activité pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des collectivités adhérentes.



- Le territoire

Les 20 communes adhérentes au SIVOM couvrent une superficie de 430.45 km². Ce territoire est arpenté régulièrement par nos différents services dans le cadre de leurs missions.



Communes	Superficie en km ²
Agde	50,9
Bessan	27,65
Marseillan	51,71
Vias	32,49
Aumes	7,39
Castelnau de Guers	22,51
Caux	24,84
Cazouls d'Hérault	4,39
Florensac	36,9
Lézignan la Cèbe	6,13
Montagnac	39,81
Nézignan l'Évêque	4,33
Nizas	8,53
Paulhan	11,26
Pézenas	29,56
Pinet	8,83
Pomérols	11,01
Portiragnes	20,16
Saint-Pons de Mauchiens	13,58
Saint-Thibéry	18,47
Total	430,45

- La population (au 1er janvier 2015)



AGDE
INSEE 25 038
DGF 55 628 *



BESSAN
INSEE 4 756
DGF 5 010 *



MARSEILLAN
INSEE 8 003
DGF 13 693 *



VIAS
INSEE 5 472
DGF 11 008 *



CASTELNAU DE GUERS
INSEE 1 162
DGF 1 296 *



CAUX
INSEE 2 561



CAZOULS D'HÉRAULT
INSEE 380
DGF 388 *



FLORENSAC
INSEE 5 054
DGF 5 239 *



LÉZIGNAN LA CÈBE
INSEE 1 510
DGF 1 492 *



MONTAGNAC
INSEE 3 785
DGF 3 816 *



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
INSEE 1 713



NIZAS
INSEE 630



PÉZENAS
INSEE 8 686
DGF 9 065 *



POMÉROLS
INSEE 2 242
DGF 2 436 *



PORTIRAGNES
INSEE 3 309



SAINT-THIBÉRY
INSEE 2 375
DGF 2 529 *



PINET
INSEE 1 433
DGF 1 479 *



SAINT-PONS DE MAUCHIENS
INSEE 671



AUMES
INSEE 467



PAULHAN
INSEE 3 821

Population INSEE : 83 068 habitants

Population DGF : 113 079 habitants

* Communes adhérentes à la brigade d'enlèvement des tags en 2015
(DGF - base juillet 2013)

- Les compétences exercées

- Fourrière animale située à Vias
(sur la base de la population INSEE)



- Brigade d'enlèvement des tags
(sur la base de la population DGF)



- Téléalarme pour personnes âgées
(sur la base du nombre de télétransmetteurs)



- Extension du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers d'Agde
(sur la base du nombre d'interventions annuelles)



- Les mutualisations de matériels

- Cinémomètre et sonomètre
(sur la base de la population INSEE)



- Redresse-poteaux
(sur la base du nombre de communes)



- Le Comité Syndical



Sébastien FREY
1er Adjoint
AGDE



Louis BENTAJOU
11^{ème} Adjoint
AGDE



Véronique SALGAS
Conseillère municipale
Présidente du Sivom
AGDE



Remy GLOMOT
Conseiller Municipal
AGDE



Brigitte MARTINEZ
Conseillère municipale
AGDE



Philippe MARIN
Conseiller Municipal
BESSAN



André ALBERTOS
4^{ème} Adjoint
BESSAN



Christophe FOULGAT
Conseiller Municipal
BESSAN



Marc ROUVIER
1er Adjoint
MARSEILLAN



Jean-Claude ARAGON
Conseiller Municipal
MARSEILLAN



Jean-François MARY
Conseiller Municipal
MARSEILLAN



Bernard SAUCEROTTE
Conseiller Municipal
Vice-Président du
Sivom - VIAS



Serge MARTINEZ
8^{ème} Adjoint
VIAS



José ESPANA
Conseiller Municipal
VIAS



Chantal DURAND
Conseillère municipale
AUMES



Adam DA SILVA
Conseiller Municipal
CASTELNAU
DE GUERS



Virginie DORADO
Conseillère municipale
CAUX



Remy GUIRAUDOU
Conseiller Municipal
CAZOUOLS
D'HERAULT



Gilles MAFFRE
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Sébastien MARCO
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Bernard TUYA
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Martine MORENO
Conseillère municipale
LEZIGNAN LA CEBE



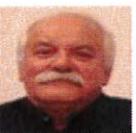
Serge MALDONADO
3^{ème} Adjoint
MONTAGNAC



Gérard MARTINEZ
Conseiller Municipal
NEZIGNAN
LEVÊQUE



Marie-Jeanne BESSORA
Conseillère municipale
NIZAS



Léon JAURION
Conseiller Municipal
PAULHAN



Pierre ROSSIGNOL
7^{ème} Adjoint
PEZENAS



Gérard DUFFOUR
3^{ème} Adjoint
PEZENAS



Georges LOPEZ
Conseiller Municipal
PEZENAS



Jean-Michel ESPARZA
2^{ème} Adjoint
PINET



Robert MOULINOT
Conseiller Municipal
POMEROLS



Philippe FAURE
Conseiller Municipal
PORTIRAGNES



Jean-Pierre ROME
Adjoint
SAINT-PONS
DE MAUCHIENS



Alain HUC
Conseiller Municipal
SAINT-THIBERY

Le SIVOM est administré par le Comité Syndical qui assure par voie de délibérations la gestion des affaires courantes du syndicat au même titre que le Conseil Municipal d'une ville. Lors des réunions, Il répond également aux mêmes règles de quorum.

Le bureau est composé de délégués élus par les communes membres. Les statuts du SIVOM déterminent le nombre en fonction de leur population INSEE.

Population référente	Nombre de délégués
jusqu'à 3.999	1
de 4.000 à 9.999	3
à partir de 10.000	5

La Présidente, Véronique SALGAS est responsable du SIVOM. Elle est l'ordonnatrice des dépenses et prescrit les recettes. Elle exerce son activité dans le cadre fixé par :

- le code des collectivités territoriales,
- les statuts,
- les délibérations votées par le bureau.

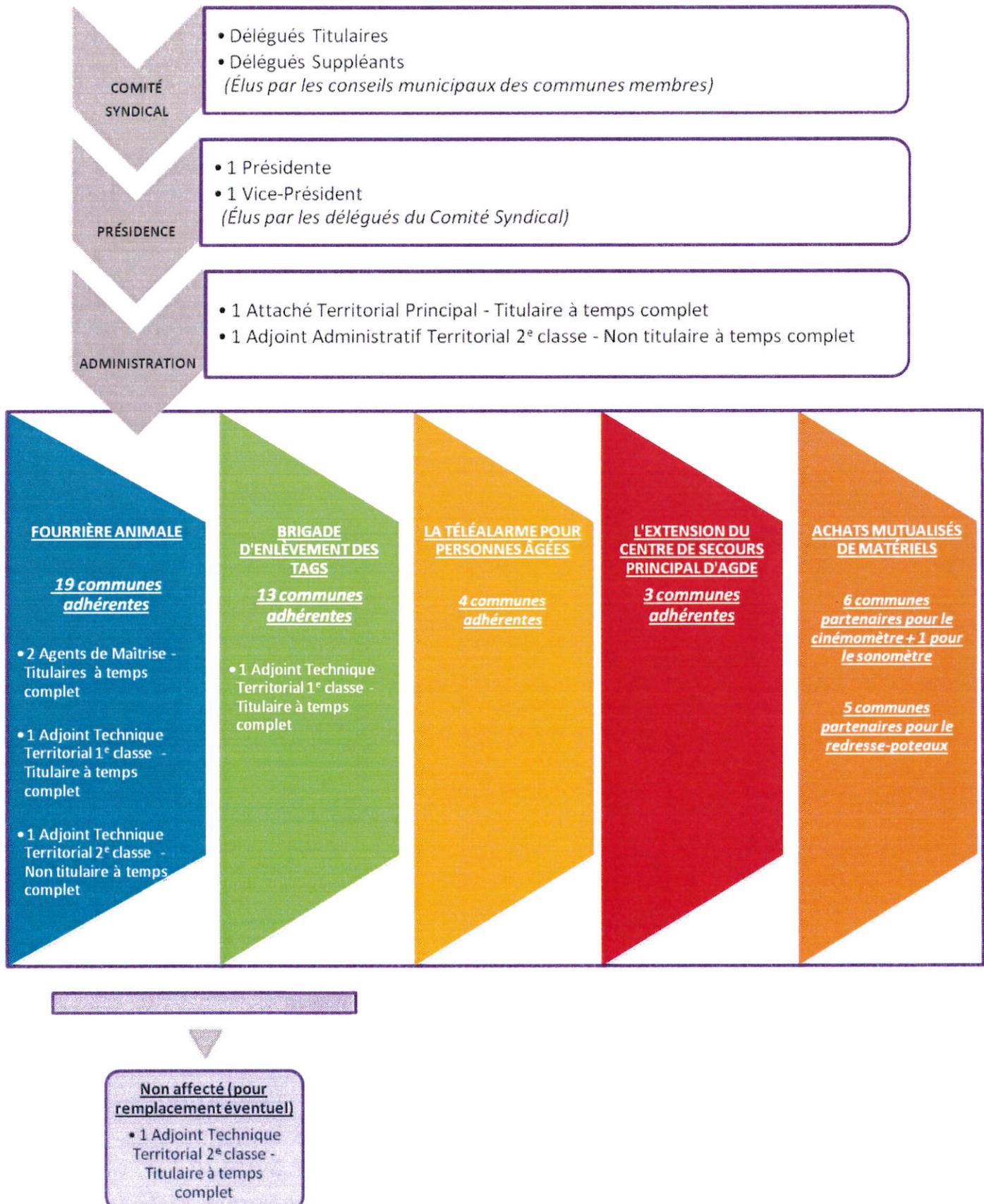
Elle conduit les séances du Comité Syndical assistée par le Vice-Président Bernard SAUCEROTTE pour les questions budgétaires.

En 2015, le Comité Syndical s'est réuni à 6 reprises :

- le 10 mars,
- le 18 mars,
- le 9 avril,
- le 24 juin,
- le 30 septembre,
- le 16 décembre.

- Le personnel

En 2015, l'effectif est de 8 agents au sein des différents services (administration, fourrière animale et brigade d'enlèvement des tags). Cependant, afin de pallier aux différents aléas des deux compétences principales, un des agents est polyvalent. Ils sont repartis de la manière suivante :



- La répartition des services du SIVOM par commune en 2015

Communes	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Téléalarme	Centre de Secours Principal d'Agde	Cinémomètre et sonomètre	Redresse - poteaux
AGDE	X	X	X	X		X
BESSAN	X	X	X		X	X
MARSEILLAN		X	X	X		X
VIAS	X	X	X	X	X	X
CASTELNAU DE GUERS	X	X				
CAUX	X				X	
CAZOULS D'HÉRAULT	X	X				
FLORENSAC	X	X			X	
LÉZIGNAN LA CÈBE	X	X				
MONTAGNAC	X	X			X	X
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	X				X	
NIZAS	X					
PÉZENAS	X	X			X *	
POMÉROLS	X	X				
PORTIRAGNES	X					
SAINT-THIBÉRY	X	X				
PINET	X	X				
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	X					
AUMES	X					
PAULHAN	X					
Total par service	19	13	4	3	6	5

* La Commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre

Le 1^{er} janvier 2015, les communes de Castelnaud de Guers et Lézignan la Cèbe ont adhéré à la brigade d'enlèvement des tags.

La commune de Vias a rejoint la mutualisation du cinémomètre depuis le 1^{er} avril 2015.

En octobre 2015, un nouvel achat mutualisé d'un système de redresse-poteaux a été réalisé pour le compte de 5 communes (Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias).

- La création du site internet

Les compétences exercées par le SIVOM sont souvent méconnues du public. Afin de pallier à ces lacunes, le Comité Syndical a opté en octobre 2014, pour la création d'un site internet.

Après une consultation de sociétés spécialisées, une délibération du 9 avril 2015 a désigné la société SEDICOM FMC, située à Lattes pour réaliser cette prestation.

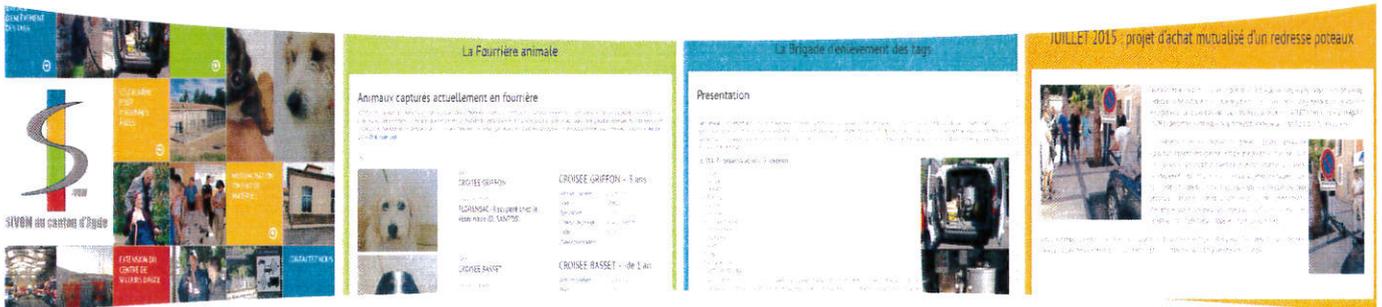
La conception du site a été réalisée en mode adaptatif pour que l'affichage du contenu s'adapte aux résolutions d'un univers multi-écrans (PC, tablette ou téléphone mobile).

La page d'accueil est interactive. Elle permet de cibler immédiatement le service recherché. La mise en place d'un menu déroulant avec les photos des animaux en fourrière donne un accès direct au descriptif en cliquant sur l'aperçu.

Le menu est simple et fonctionnel. Sa modularité facilite l'accès au déroulement pour effectuer les modifications nécessaires : ajout, suppression d'onglet ou de page en fonction de l'évolution des compétences du SIVOM.

Actuellement, Il est composé de la manière suivante :

 ACTUALITÉS LE SIVOM FOURRIERE ANIMALE BRIGADE ANTI-TAGS TÉLÉALARME ACHAT DE MATÉRIEL CENTRE DE SECOURS						
<p><u>ACTUALITÉS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles divers 	<p><u>LE SIVOM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation - Où nous trouver ? - Décisions du Comité - Rapport d'activités - Marchés publics - Personnel - Nous contacter 	<p><u>FOURRIÈRE ANIMALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation - Réglementation <ul style="list-style-type: none"> - Où nous trouver ? - En fourrière - A l'adoption - Quel coût ? - Perdus / trouvés 	<p><u>BRIGADE ANTI-TAGS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation - Quel coût ? - Où se renseigner ? 	<p><u>TÉLÉALARME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation - Mode d'emploi - Achats groupés <ul style="list-style-type: none"> - Où se renseigner ? 	<p><u>ACHAT DE MATÉRIEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? - Mise à disposition 	<p><u>CENTRE DE SECOURS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ? - Quel Financement ?



Depuis sa mise en ligne en octobre 2015, l'accès au site s'effectue en rentrant dans la barre de recherche de votre navigateur internet, le nom de domaine suivant :

<http://www.sivom-agde.fr>

➔ LA FOURRIÈRE ANIMALE



- La présentation

La fourrière animale du canton d'Agde est une compétence du SIVOM depuis sa création en 1989. Elle est située sur la commune de Vias. Le site est composé de 20 boxes avec une capacité d'accueil d'environ 30 animaux.

Le fonctionnement du service est assuré généralement par cinq agents, mais pour faire face à un surcroît de travail durant la période estivale, une personne supplémentaire est recrutée pour les mois de juillet et août. Leurs principales tâches journalières sont les suivantes :

- la capture (4 tournées journalières dans les communes adhérentes sont programmées en fonction d'un planning établi chaque mois),
- la prise en charge et l'entretien des animaux errants ou saisis,
- la recherche des propriétaires pour la restitution de leur animal,
- le nettoyage et l'entretien des locaux.

- Les communes adhérentes

En 2015, le service dessert 19 communes :

- AGDE
- CAUX
- NIZAS
- PINET
- BESSAN
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- CASTELNAU DE GUERS
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- VIAS
- MONTAGNAC
- SAINT-THIBÉRY
- AUMES
- FLORENSAC
- PÉZENAS
- PORTIRAGNES
- PAULHAN
- POMÉROLS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE



- Le tarif pour les particuliers

Capture	65,00 €
Garde journalière	25,00 €
Identification d'un animal	80,00 €
Euthanasie	50,00 €
Abandon pour euthanasie	100,00 €
Ramassage des animaux morts	80,00 €

Par délibération du 10 décembre 2014, le Comité Syndical a adopté la révision des tarifs de la régie de recette de la fourrière.

La nouvelle tarification pour les particuliers est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

En ce qui concerne les communes conventionnées, aucune modification n'a été apportée.

- L'état des captures en 2015

Communes	Chiens	Chats
AGDE	127	7
BESSAN	17	
VIAS	56	64
AUMES	6	
CASTELNAU DE GUERS	7	
CAUX	16	
CAZOULS D'HERAULT	6	
FLORENSAC	21	
MONTAGNAC	13	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	8	
NIZAS	6	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	19	
PÉZENAS	27	
PINET	4	
POMÉROLS	1	
PORTIRAGNES	28	
SAINT-THIBÉRY	6	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	7	
TOTAUX	379	71

- L'évolution des captures

Le nombre de chiens errants capturés reste quasiment inchangé en 2015 par rapport à l'année passée. Cependant, nous observons une hausse des captures de chats conséquente due à des demandes exceptionnelles émanant de campings privés. Nous avons été amenés à intervenir à plusieurs reprises afin de réguler ce problème.



- L'évolution des euthanasies

L'activité de la fourrière confirme pleinement les orientations des années précédentes et renforce la pertinence de la politique globale mise en place, à savoir : la poursuite et le maintien d'un taux d'euthanasie faible.

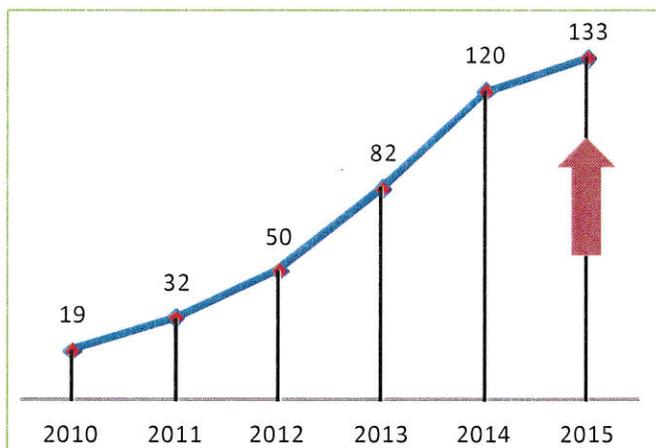
Seulement **quatre** ont été répertoriées, en 2015, elles ont été pratiquées dans les conditions suivantes :

- 1 chien malade en fin de vie à la demande du propriétaire,
- 2 chiens mordeurs (le premier sur arrêté municipal, le second sur avis vétérinaire - récidiviste)
- 1 chien dressé au mordant, agressif et ingérable.



- L'évolution des adoptions du C.S.C.A.

Le nombre de chien non réclamé au terme du délai légal de garde est en augmentation constante. Pour pallier à ce problème, ils sont proposés à l'adoption par le biais d'une association. La convention mise en place en 2010 avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers fonctionne de manière satisfaisante. Elle a été renouvelé le 10 décembre 2014, afin de rester en conformité avec la réglementation. Par ailleurs, pour remédier à l'influence pendant la période estivale une convention complémentaire a été signée en octobre 2015 avec la SPA pour évacuer les animaux plus rapidement et permettre à la fourrière d'optimiser sa capacité d'accueil.



- Les dépôts d'animaux par la police municipale d'Agde

Les agents de la « Brigade Environnement » de la ville d'Agde poursuivent leur collaboration avec les services de la fourrière animale. En 2015, il a été recensé 32 dépôts de chiens dans les cages prévues à cet effet, sur le site de Vias.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	6	3	2	4	1	3	2	2	1	2		2	28
CAP D'AGDE	1			1					1				3
GRAU D'AGDE													0
TAMARISSIERE					1								1
Total	7	3	2	5	2	3	2	2	2	2	0	2	32

- Le ramassage des animaux morts sur la voie publique

La collecte et l'élimination des cadavres d'animaux constituent un problème de santé et d'hygiène publiques. C'est une mission qui relève de la compétence de l'État.

Ce service supplémentaire a été rattaché à la compétence « Fourrière animale » le 4 juin 2012. Il se limite aux animaux domestiques (chiens et chats) de moins de 40 kg.

Les interventions s'effectuent sur demande expresse et écrite du Maire des communes adhérentes auprès de la Direction du SIVOM, elles sont effectuées gratuitement.

Pour les particuliers, le tarif en vigueur au sein de la régie de recette, au 1er janvier 2015 est de 80,00 € par animal enlevé.

<i>COMMUNES</i>	CHIENS	CHATS
AGDE	6	11
BESSAN		6
VIAS	1	12
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		3
MONTAGNAC		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1	
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS		4
PINET	1	
POMÉROLS		
PORTIRAGNES	1	2
SAINT-THIBÉRY	1	3
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
<i>Totaux</i>	11	42

- L'acquisition d'un nouveau véhicule

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la fourrière animale, le Comité Syndical s'était prononcé en faveur du remplacement, du véhicule de type Kangoo, dont la mise en service datait de mars 2003. Une consultation a été lancée auprès des concessionnaires locaux et suite aux délibérations lors de la réunion du 15 octobre 2014, la proposition du Garage BOREL situé à Agde a été retenue.

En janvier 2015, après quelques semaines de préparation pour mettre le véhicule en conformité aux normes requises, M. Jean-Louis HOULES, responsable de la Fourrière animale a pris possession du nouveau Berlingo.



- Le bilan financier 2015 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 190.151,99 €

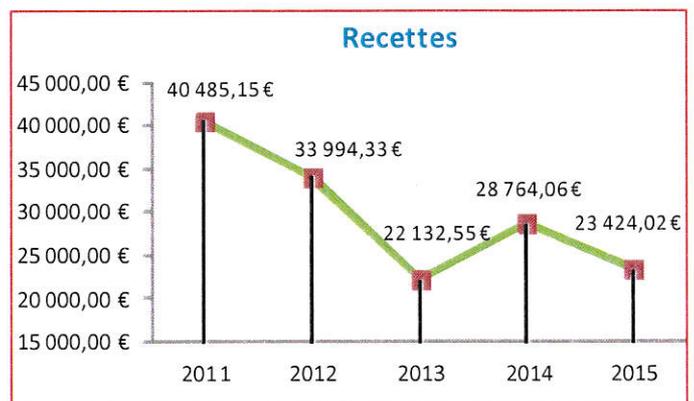
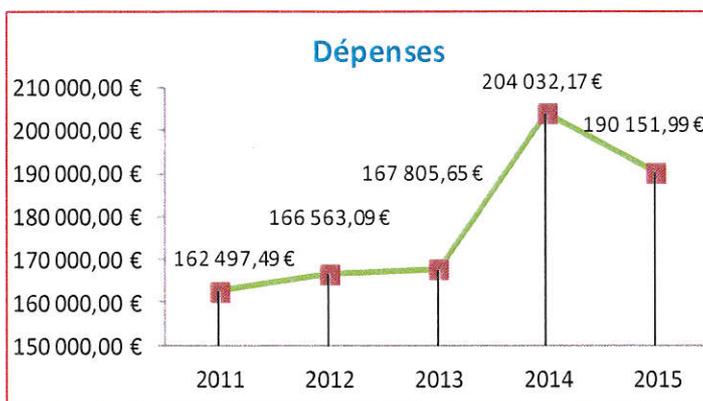
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	631,42 €
Electricité	4 567,24 €
Gaz	2 472,70 €
Carburant	4 637,42 €
Alimentation des animaux	1 090,80 €
Autres fournitures non stockées	186,63 €
Fournitures d'entretien	1 250,02 €
Petits équipements	238,40 €
Fournitures administratives	234,48 €
Entretien du terrain	353,40 €
Entretien voies et réseaux	704,88 €
Entretien véhicules	1 887,96 €
Entretien autres biens et mobiliers	288,72 €
Maintenance	748,41 €
Assurances	1 052,16 €
Indemnités de régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	8 777,98 €
Missions	200,00 €
Téléphone	1 596,73 €
Personnel + Charges	159 122,64 €

RECETTES TOTALES : 23.424,02 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	16 328,00 €
Remboursement CAE	7 096,02 €



L'année 2015 a été marquée par une maîtrise appuyée des dépenses de fonctionnement, liée à un souci permanent d'économie dans l'ensemble des postes budgétaires. Comme prévu, les dépenses d'honoraires vétérinaires augmentent suite à la prise en charge de la vaccination des animaux. Toutefois, cette hausse apparaît mesurée (+ 933,45 € par rapport à 2014). A noter que la régie de recettes diminue d'années en années (16 328,00 € en 2015 -17 985,00 € pour 2014), démontrant que les propriétaires ne réclament pas systématiquement leurs animaux d'où l'augmentation sensible des adoptions. Par ailleurs, les frais liés à l'utilisation et l'entretien des véhicules sont toujours importants (7 006,91 € en 2014 contre 6 525,38 € cette année), même si la baisse du prix du carburant s'est fait connaître en 2015.

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS



- La présentation

Les tags en ville restent un problème récurrent majeur pour les communes. Afin d'y remédier, le SIVOM a été sollicité pour créer et mettre en place un service de nettoyage approprié pour intervenir sur les domaines publics communaux .

La brigade d'enlèvement des tags est opérationnelle depuis mai 2009. Un seul agent assure le fonctionnement. Il œuvre grâce à un véhicule aménagé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression. Ce matériel performant permet d'obtenir un rendement satisfaisant et de nettoyer quasiment tous les supports rencontrés en limitant leur détérioration. Par ailleurs, c'est un procédé de nettoyage 100 % écologique par micro-abrasion obtenu grâce à la projection à basse pression de trois éléments, l'air, le grana (sable) et l'eau.

La mission principale du service est l'enlèvement des graffitis mais les tâches confiées varient selon les besoins des communes adhérentes : désaffichage, décapage avant mise en peinture, nettoyage de parvis, de places et sablage de monuments.

- Les communes adhérentes

Par délibération du 7 juillet 2014, la ville de Lézignan la Cèbe a demandé l'adhésion au service. La commune de Castelnau de Guers la rejointe dans cette démarche, le 12 septembre 2014. Le Comité Syndical lors de la réunion du 15 octobre 2014, a validé ses deux nouvelles entrées dans la compétence à compter du 1er janvier 2015.

Le service regroupe actuellement 13 communes :

- AGDE
- BESSAN
- MARSEILLAN
- FLORENSAC
- POMÉROLS
- PÉZENAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- SAINT-THIBÉRY
- MONTAGNAC
- PINET
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- LÉZIGNAN LA CÈBE



- Le tarif pour les particuliers et les communes conventionnées

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service

Le tarif n'a pas été modifié depuis sa création en 2009.

Certaines communes pour lutter efficacement et durablement contre la multiplication des graffitis ont opté pour une mise à disposition gratuite de ce service aux particuliers. Les personnes concernées doivent systématiquement se rapprocher de la mairie pour s'informer des modalités mises en œuvres dans leur ville de résidence .

- Les interventions réalisées (communes adhérentes)

Communes adhérentes	Interventions	1/2 journée	M ² nettoyés	Panneaux nettoyés	Affichage sauvage	Nettoyages et sablages divers
AGDE	470	208	875,25	275	21	Décapage avant peinture du pied du drapeau mobile sapeur-pompier Décapage de la peinture routière sur 3 bites d'amarrage route du Grau d'Agde (47/58) 23 déplacements sans intervention
BESSAN	33	14	19,47	7	15	Nettoyage karcher et ramassage fientes de pigeons Nettoyage au karcher de 4 bancs en pierre 2 en bois et 3 socles en béton Nettoyage du parvis de la mairie (x3)
CAZOULS D'HÉRAULT	2	1	1,5			Nettoyage karcher des marches de l'église et sablage des taches roses
FLORENSAC	8	11	41,95			Sablage de 3 bacs à graisse (comité des fêtes) Sablage portail avant peinture
MARSEILLAN	51	46	142,23	6		
MONTAGNAC	23	7	41,92	1	3	2 déplacements sans intervention
PINET	3	3	2,5			Décapage de pièces métalliques
PÉZENAS	55	31	248,1	25	1	
POMÉROLS	5	8	25,33			Décapage du sol de la cour du groupe scolaire Nettoyage des 3 monuments aux morts du cimetière
SAINT-THIBÉRY	14	9	98,34	2		Sablage du marquage au sol (marché aux fleurs)
VIAS	23	32	220,91	2	3	2 déplacements sans intervention
CASTELNAU DE GUERS	2	4	3,6			Nettoyage de la place (sol + bancs + fontaine)
LÉZIGNAN LA CÈBE	15	6	95,33	1		
TOTAUX	704	380	1816,43	319	43	

- Les interventions réalisées (communes conventionnées)

En 2015, le service a réalisé une seule intervention pour les communes conventionnées.

Cette demande a été effectuée en avril, par la ville de Cers. Environ 10 m² de tags au total ont été nettoyés sur le domaine public communal sur les sites suivants :

- le cimetière vieux,
- le boulodrome,
- l'impasse des rêves.

L'accomplissement de ces travaux a généré une recette de 300,00 €.



- L'évolution de la demande

Le service composé d'un véhicule et d'un agent arrive à la limite de sa capacité, avec l'entrée dans la compétence, des villes de Castelnau de Guers et Lézignan l'Évêque.

Le nombre d'interventions effectuées (704 cette année) n'a jamais été aussi élevé depuis la création de la brigade d'enlèvement des tags en 2009.

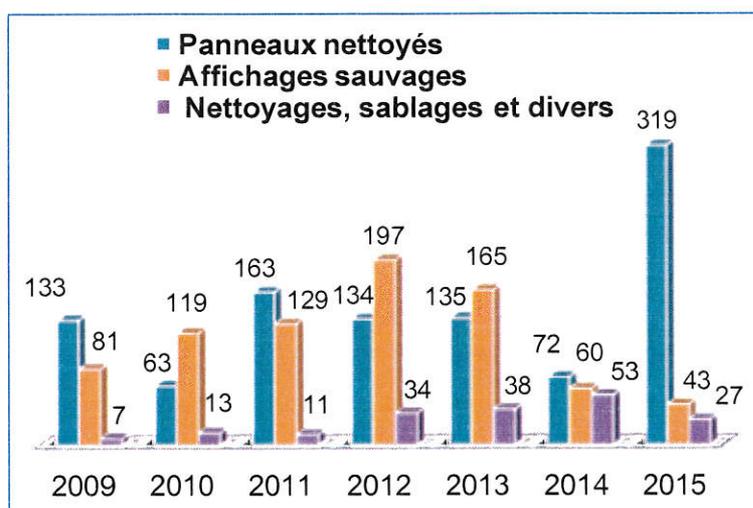
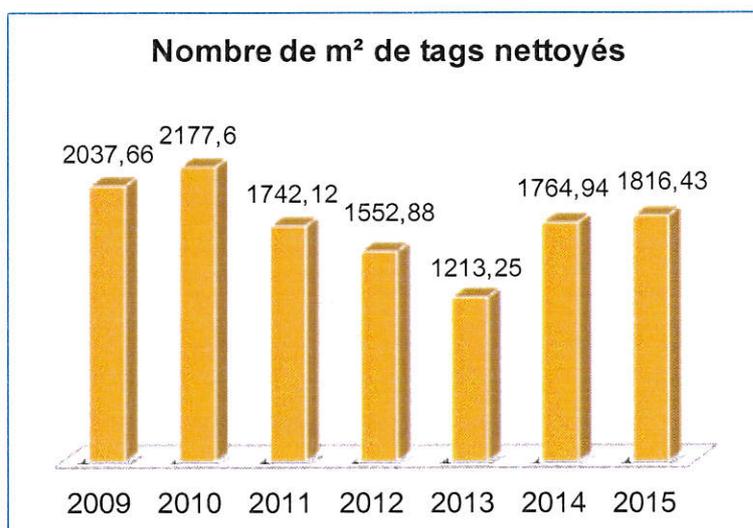
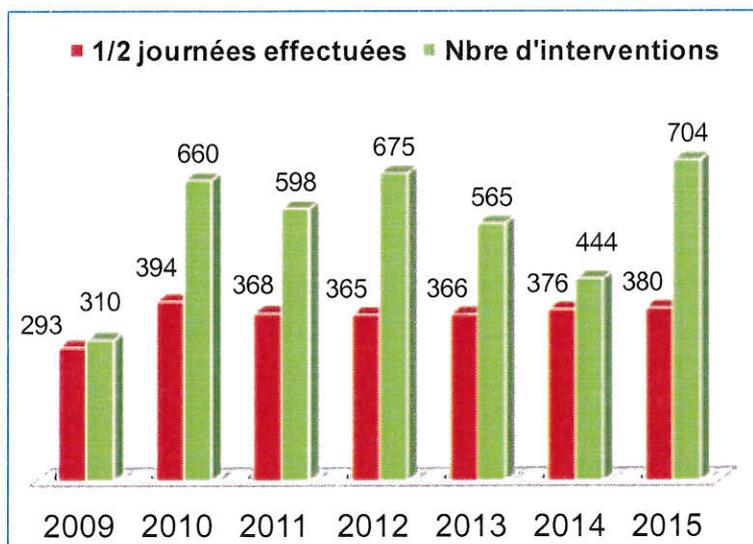
En 2015, la quantité de 1/2 journées effectuées restent quasiment identiques puisqu'elles sont calculées en début d'année après déduction des jours de congés, des nettoyages hebdomadaires du matériel, des entretiens réguliers du véhicule et de l'hydrogommeuse. La base annuelle est généralement de 370. Ce chiffre peut être légèrement augmenté, pour répondre à la demande, au détriment des nettoyages hebdomadaires.

En ce qui concerne les m² de tags nettoyés, après avoir passé le cap des 2 premières années durant lesquelles nous avons atteint des chiffres supérieurs à 2000 m², une régression s'était amorcée de 2011 à 2013. Cependant, ces deux dernières années, on note une importante recrudescence dans ce domaine.

On remarque également un accroissement très conséquent au niveau des nettoyages de panneaux qui explose en 2015. Paradoxalement, le retrait systématique des affichages sauvages (43 en 2015) a favorisé une très nette diminution dans l'utilisation de ce mode de communication.

Les tâches annexes effectuées régulièrement par le service : nettoyages de place, de parvis et monuments connaissent un retour à la normale. L'année passée, nous avons enregistré une croissance due à un exceptionnel cycle de commémorations.

Par le biais de ces travaux, la brigade contribue à l'amélioration au quotidien, du cadre de vie des habitants.



- Le bilan financier 2015 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 44 409,16 €

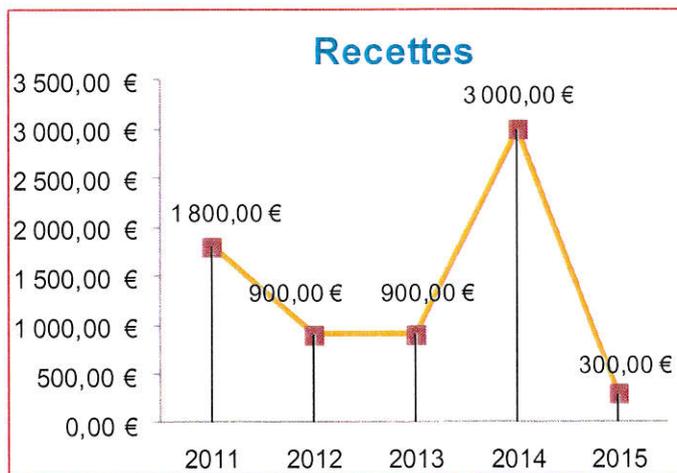
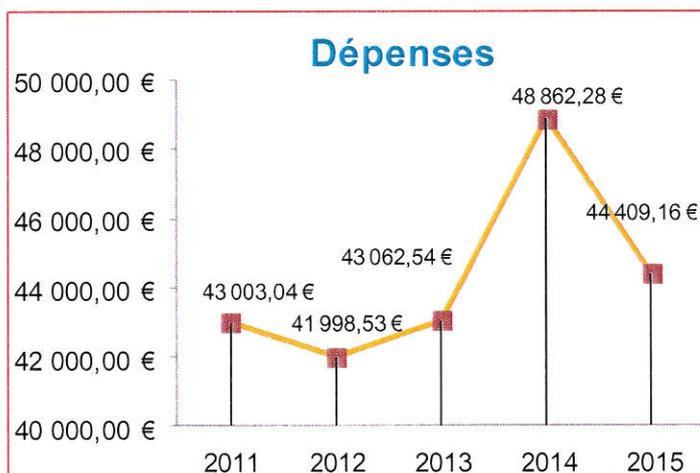
La ventilation des dépenses du service de la brigade tags est la suivante :

Electricité	665,87 €
Carburant	2 747,93 €
Autres fournitures non stockées	1 816,32 €
Fournitures d'entretien	103,31 €
Petits équipements	54,17 €
Vêtements de travail	488,32 €
Entretien véhicule	1 114,98 €
Entretien hydrogommeuse	3 849,53 €
Assurance	890,96 €
Missions	493,05 €
Téléphone	342,36 €
Personnel + Charges	31 842,36 €

RECETTES TOTALES : 300,00 €

La ventilation des recettes du service de la brigade tags est la suivante :

Recettes d'interventions	300,00 €
--------------------------	----------



La poursuite d'une gestion serrée du service a permis une baisse significative des frais de fonctionnement (- 4.453,12 € par rapport à 2014). Toutefois, les charges de personnel (un agent) sont en constante augmentation compte tenu de l'évolution permanente de carrière. L'entretien de l'hydrogommeuse est aussi en augmentation, le matériel nécessite plus d'intérêt technique au fil des ans. En terme de recettes, on constate une baisse des interventions dans les communes conventionnées (1 seule effectuée pour un montant de 300,00€ en 2015 contre 3.000,00 € en 2014). Comme pour la fourrière, les frais de carburants sont en baisse (-977,31 € entre 2014 et 2015). De même, l'entretien du véhicule est bien maîtrisé (- 582,39 €) cette année.



- La présentation

Le vieillissement de la population, sur notre territoire, nous oblige à trouver des solutions pour maintenir à domicile les personnes âgées encore valides. Il est vrai qu'il est souvent préférable de retarder leur entrée en maison de retraite alors qu'elles sont encore en bonne forme physique et intellectuelle. Le fonctionnement du système de téléalarme est simple : au moindre problème, le bénéficiaire actionne le transmetteur pour entrer en relation avec les sapeurs pompiers du Centre de Secours Principal d'Agde qui selon les circonstances assurent la prise en charge et les secours.

La mise en place de ce service depuis 1991 permet également de rassurer l'entourage.

La gestion du service «Téléalarme » est laissée à l'initiative des communes adhérentes pour des raisons fonctionnelles et pour faciliter les démarches des personnes désireuses d'adhérer à cette compétence.

- Les transmetteurs

Cette année, on dénombre, au total, 548 transmetteurs installés dans les communes adhérentes. Ils se répartissent de la manière suivantes :

- AGDE	335	- MARSEILLAN	82
- BESSAN	52	- VIAS	79

En 2015, le SIVOM devait acquérir 10 postes de téléalarme équipés d'un médaillon pour le compte de la ville d'Agde. Après consultation, la Société SAPA PROTECTION sise à Agde avait été retenue. Pour finaliser cette opération, une subvention a été demandé auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

En septembre, nous avons reçu une réponse défavorable, nous avisant qu'il n'y avait plus de crédits alloués par le département, dans le cadre de l'aide à l'investissement pour l'acquisition de dispositifs de téléalarme ou de portage de repas. Malgré les demandes de révisions effectuées par la Présidente Véronique Salgas ainsi que celles des maires des communes concernées MM. Gilles D'Ettore, Stéphane Pépin-Bonet, Yves Michel, Jordan Dartier et un appui supplémentaire de nos conseillers départementaux Marie Christine Fabre de Roussac et Sébastien Frey, le Président du Conseil Départemental est resté inflexible. Suite à cette décision aucune acquisition n'a été effectuée.



- Les interventions des sapeurs-pompiers

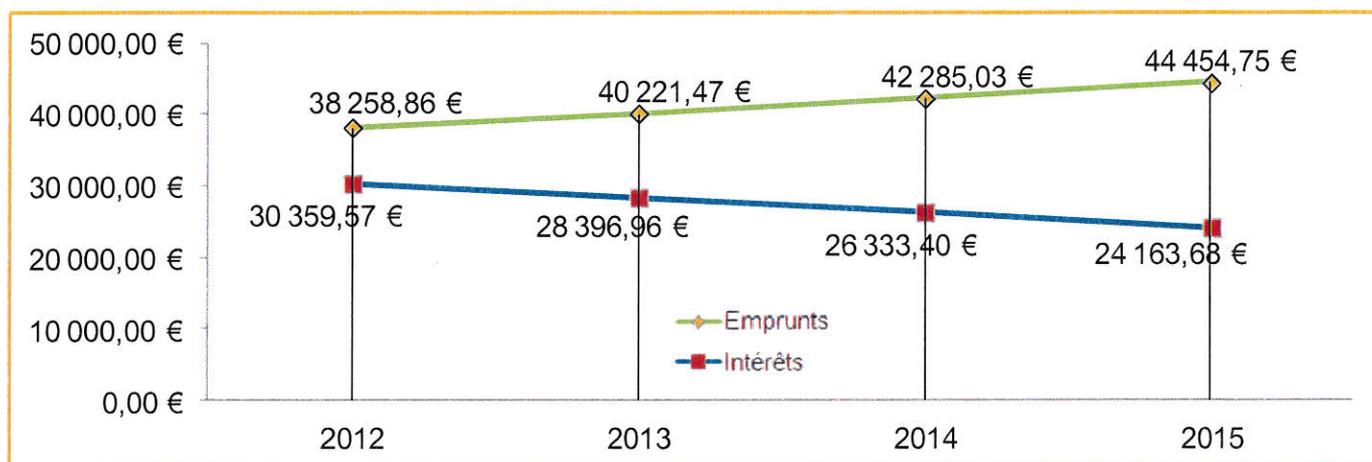
Durant l'année, les sapeurs-pompiers sont intervenus **311** fois chez des particuliers ayant sollicités l'installation du dispositif. Les appels sont directement réceptionnés par le central au cœur de la caserne. Les pompiers disposent d'une liste de personnes à contacter en priorité en cas de problème (famille, amis, voisins) pour chaque adhérent. La surveillance et les déplacements sécurisent ces personnes fragiles. Le dispositif fonctionne 24 h / 24, 7 j / 7, toute l'année.

AGDE	BESSAN	MARSEILLAN	VIAS
231	5	40	35

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL



Les charges financières du SIVOM portent uniquement sur les travaux d'extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde réalisés en 2007. Ces frais sont répercutés chaque année aux trois communes concernées : Agde, Marseillan et Vias. Actuellement, trois emprunts sont encore en cours : un premier de 435.000 € court jusqu'en 2027, un second de 214.600 € s'achèvera en 2018 et un troisième de 100.000 € fini en 2026. Les remboursements annuels effectués se décomposent suivant le tableau ci-dessous :



- Les interventions effectuées

Le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers est encore en hausse cette année. 5318 sorties ont été effectuées sur les communes d'Agde, Marseillan et Vias soit une augmentation d'environ 4% par rapport à l'année précédente (5121).

- La répartition et taux de participation des communes

Pour rappel, le remboursement des emprunts s'effectue au prorata du nombre des interventions réalisées sur l'année par les sapeurs-pompiers dans les trois communes concernées.

Communes	Nombre d'interventions	Pourcentages
ADGE	3843	72,26%
MARSEILLAN	803	15,10%
VIAS	672	12,64%
Total	5318	100,00%



LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS



- Le cinémomètre et le sonomètre

Le premier achat de matériel mutualisé a été réalisé par le SIVOM, en 2010, lors de l'acquisition du cinémomètre et du sonomètre.

En début d'année, la ville de Vias a demandé à entrer dans la mutualisation. Après délibération, le Comité Syndical a émis un avis favorable et la commune a été intégrée à compter du 1^{er} avril. Cette compétence compte désormais sept communes adhérentes :

- **Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan la Cèbe et Vias**
- **Pézenas (uniquement pour le sonomètre)**

Pour maintenir le cinémomètre en conformité, Il est envoyé, chaque année en janvier, à la Société MERCURA qui procède à l'entretien du matériel. En 2015, le contrat de maintenance a été renouvelé pour les 3 prochaines années. Les frais annuels d'étalonnage se montent désormais à 556,80 €.

Cette somme a été répartie entre les communes de la manière suivante :

COMMUNE	Population INSEE	Pourcentages du 01/01 au 31/03	Participations du 01/01 au 31/03	Population INSEE	Pourcentages du 01/04 au 31/12	Participations du 01/04 au 31/12	Participations globales 2015
BESSAN	4 756	26,61593%	37,05 €	4 756	20,37616%	85,09	122,14 €
FLORENSAC	5 054	28,28362%	39,37 €	5 054	21,65289%	90,42	129,79 €
MONTAGNAC	3 785	21,18194%	29,49 €	3 785	16,21610%	67,72	97,21 €
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1 713	9,58643%	13,34 €	1 713	7,33902%	30,65	43,99 €
CAUX	2 561	14,33208%	19,95 €	2 561	10,97211%	45,82	65,77 €
VIAS		0,00000%	0,00 €	5 472	23,44373%	97,90	97,90 €
TOTAL	17 869	100,00000%	139,20 €	23 341	100,00000%	417,60 €	556,80 €

En début de chaque année, pendant la période d'indisponibilité, un projet de répartition pour l'utilisation du cinémomètre est mis en place en fonction du nombre de jours ouvrables, après déduction des jours fériés et au prorata des participations demandées aux communes adhérentes.

Ce planning est ensuite soumis à l'acceptation des polices municipales concernées. Des modifications peuvent être apportées si nécessaire sur simple demande et la mise en place s'effectue après une nouvelle concertation.

Pour des raisons pratiques, le matériel acheté par voie de mutualisation est stocké au siège du Sivom. Ce mode de fonctionnement nous permet de savoir à tout moment où il se trouve. Un registre est également paraphé par les utilisateurs à chaque départ et retour.



- Le redresse - poteaux

Lors de la réunion du Comité Syndical du 24 juin 2015, M. ROUVIER délégué de la ville de Marseillan, a soumis à l'assemblée, un système de redresse-poteaux qui avait déjà été présenté aux services techniques de sa commune. Après discussion concernant le fonctionnement qui semble donné satisfaction et avoir évoqué les modalités de mise en place d'une mutualisation d'achat, la direction du SIVOM a été chargée d'organiser une démonstration pour l'ensemble des communes.

Cette nouvelle présentation a été organisée le 9 juillet 2015 sur la commune de Vias, les points suivants ont été mis en évidence :

- l'appareil est portatif,
- une personne seule suffit à le manœuvrer,
- un redressement s'effectue en quelques minutes,
- en cas de scellement détérioré, une remise en œuvre est nécessaire auparavant,
- le matériel nécessite aucun entretien particulier, juste un changement d'huile tout les 3 ans,
- lors de l'acquisition le pack de démarrage comprend un litre d'huile supplémentaire soit une autonomie dès le départ de six ans.

Après une consultation des maires, il s'avère que 5 communes sont favorables à cette acquisition :

- Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias,

Lors des délibérations du 30 septembre, les intéressés ont décidé d'acquérir un exemplaire et d'agré-
menter, le pack initialement présenté, de 3 brides supplémentaires (100, 102 et 114) ainsi que d'une
fourche indispensable pour le redressement des barrières. Cet achat a été réalisé auprès de la **Sté HA-
PIE** sise 6 rue de l'Épinette, 77340 Pontault-Combault pour un montant total de **6 580,08 € TTC**. Les
communes ont souhaité que le coût de l'acquisition de ce nouveau matériel soit réparti en fonction du
nombre d'adhérents. Elles ont réglé chacune **1 316,02 €**.



La commande a été passée en octobre 2015, après le retour de la délibération dûment rendue exécutoi-
re par la Sous-préfecture de Béziers.

Pendant le délai de fabrication, chaque commune a désigné des référents techniques pour l'utilisation
de ce nouvel outillage et dans un même temps, le SIVOM a mis en place Un projet de répartition des
périodes d'utilisation, en fonction du nombre de jours ouvrables après déduction des jours fériés. Ce
planning a été soumis aux services techniques concernés pour acceptation.

Dès la réception du matériel et afin qu'il soit mis à la disposition des communes le plus rapidement pos-
sible, une formation dirigée par M. Rauzier, représentant de la Société distributrice, a été mise en place
à l'initiative du SIVOM en décembre, sur la commune d'Agde, pour réunir et initier les agents utilisateurs
des cinq communes adhérentes.

Cette acquisition va permettre d'effectuer de réelles économies liées aux dépenses générées habituelle-
ment par les opérations de remplacement des différents supports endommagés. La mise en service se-
ra effective à compter du 4 janvier 2016.

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX



- Les participations annuelles des communes

Communes	Participation générale	Téléalarme	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation cinémomètre	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	77 525,70 €	3 053,57 €	63 947,25 €	24 766,51 €	49 586,43 €		218 879,46 €
BESSAN	17 681,30 €	428,57 €	12 146,85 €	2 230,53 €		122,14 €	32 609,39 €
MARSEILLAN	23 121,70 €	714,29 €		6 096,34 €	10 361,15 €		40 293,48 €
VIAS	17 681,30 €	803,57 €	13 975,53 €	5 165,06 €	8 670,85 €	97,90 €	46 394,21 €
FLORENSAC			12 907,95 €	2 332,49 €		129,79 €	15 370,23 €
POMÉROLS			5 726,09 €	1 084,55 €			6 810,64 €
CAUX			6 540,81 €			65,77 €	6 606,58 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE			4 375,01 €			43,99 €	4 419,00 €
MONTAGNAC			9 666,91 €	1 698,95 €		97,21 €	11 463,07 €
PÉZENAS			22 184,11 €	4 035,89 €			26 220,00 €
CAZOULT D'HÉRAULT			970,52 €	172,74 €			1 143,26 €
NIZAS			1 609,03 €				1 609,03 €
CASTELNAU DE GUERS			2 967,76 €	636,09 €			3 603,85 €
SAINT THIBÉRY			6 065,77 €	1 125,95 €			7 191,72 €
PORTIRAGNES			8 451,21 €				8 451,21 €
LÉZIGNAN LA CÈBE			3 856,55 €	732,28 €			4 588,83 €
PINET			3 659,89 €	658,47 €			4 318,36 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS			1 713,74 €				1 713,74 €
AUMES			1 192,73 €				1 192,73 €
PAULHAN			9 758,87 €				9 758,87 €
<i>Total par secteur</i>	136 010,00 €	5 000,00 €	191 716,58 €	50 735,85 €	68 618,43 €	556,80 €	452 637,66 €

Les charges de fonctionnement général sont assumées par les 4 communes fondatrices (Agde, Bessan, Marseillan et Vias).

En 2015, cette somme s'élevait à 136 010,00 €, elle représentait environ 30 % des participations globales reçues pour l'année.

Les 70 % restant (316 627,66 €) ont été réglés par la totalité des communes en fonction de leur date d'entrée et de leur adhésion aux différentes compétences.

- Les délibérations adoptées par le Comité Syndical en 2015

Corrections budgétaires : avant de procéder au vote du compte administratif 2014 et à celui du budget primitif 2015, il convenait d'effectuer des corrections budgétaires.

Désignation du vétérinaire sanitaire de la fourrière animale : conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté ministériel du 3 avril 2014, le Docteur Tournier de Portiragnes a été désigné en qualité de vétérinaire sanitaire de la fourrière animale.

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel territorial : une fois par an, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial - adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Hérault - Assureur CNP / SOFCAP : renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 4 ans.

Bilan des marchés publics de l'année 2014 : la liste des marchés est restée vierge en 2014

Adhésion de la commune de Vias à la mutualisation du cinémomètre : entrée de la commune de Vias au 1^{er} avril 2015.

Compte administratif 2014 : approbation à l'unanimité du compte administratif 2014

Approbation compte de gestion 2014 : il est déclaré conforme à l'unanimité et n'appelle aucune observation ni réserve de la part des délégués.

Régime indemnitaire du personnel du Sivom du Canton d'Agde - Année 2015 : la reconduction du régime indemnitaire a été voté pour un an à compter du 1^{er} mai 2015.

Débat d'orientation budgétaire de l'année 2015 : la création du site internet en 2015 est prise en charge par le budget du SIVOM, il convient de l'intégrer dans le budget primitif. Pour le nouveau siège du SIVOM, la réhabilitation d'un bâtiment désaffecté de la ville d'Agde nécessite un engagement de dépenses d'investissement qui sera compensé en partie par une exonération de loyer pendant une période déterminée. Une possibilité d'extension du service de téléalarme à d'autres communes est toujours d'actualité, sous réserves des aspects techniques que cela implique. Un projet d'extension du centre de secours d'Agde avait été prévu en 2013 : création d'un centre nautique. Ce projet n'a pas abouti à ce jour mais il pourrait être relancé.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du Centre de Secours d'Agde pour 2015 : le taux des participations est calculé chaque année en fonction de interventions effectuées l'année précédente par les sapeurs pompiers (Agde 72,26 %, Marseillan 15,10 % et Vias 12,64%).

Examen et vote du budget primitif 2015 : il a été adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Martinez - Nézigian l'Evêque)

Création d'un site internet pour le SIVOM du Canton d'Agde : en octobre 2014, le Comité Syndical a décidé de créer un site internet, après une consultation des sociétés spécialisées la Société SEDICOM FMC sise 2 rue des Consuls à 34970 LATTES a été désigné pour la réalisation.

Accord de principe pour l'aménagement d'un bureau aux abords de l'hôtel de ville d'Agde : en raison des besoins en locaux de la Mairie d'Agde, le siège du SIVOM doit être déplacé, il a été donné un accord de principe pour réhabiliter un bâtiment désaffecté proposé aux abords de l'hôtel de ville.

Rapport d'activités de l'année 2014 : conformément au code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2014 a été présenté et adopté à l'unanimité.

Admission en non valeurs : admission en non valeur des créances irrécouvrables relatives à des non-paiements des frais de fourrière animale pour un montant de 4 172,10 €.

Délibération modificative n° 1 : suite au vote du budget, deux changements d'imputation de compte sont approuvés

Acquisition de matériel de téléalarme et demande de subvention pour l'année 2015 : une acquisition, pour la ville d'Agde, de 10 postes de téléalarme équipés de médaillon est prévue pour 2015 avec au préalable une demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Protection sociale complémentaire risque santé, mandat au CDG 34 - procédure de passation d'une éventuelle convention de participation : dans le cadre de la législation, les collectivités doivent proposer aux agents le souhaitant, la possibilité d'acquérir une protection sociale complémentaire.

Fourrière Animale - convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) : une convention en complément de celle existante (CSCA de Béziers) a été signée avec la SPA afin de pallier aux difficultés rencontrées durant la période estivale.

Convention d'occupation temporaire avec la ville d'AGDE - nouveau siège du Sivom : dans le cadre de la création du nouveau siège du SIVOM, la nouvelle convention a été adoptée à l'unanimité.

Acquisition par voie de mutualisation d'un système de redresse-poteau : les communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias ont décidé cet achat pour un montant global de 6.580.08 € (réparti ensuite à part égale pour le financement)

Mise à jour des Statuts du Sivom : mise à jour du tableau des transferts de compétence.

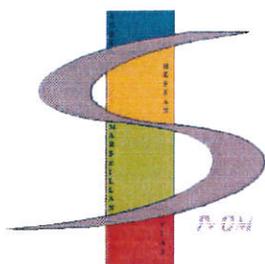
Autorisation anticipée de dépenses d'investissement pour l'année 2016 : autorisation afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2016

Création d'un poste en Contrat d'Avenir pour le Service de la Fourrière animale : un agent de la fourrière animale a terminé son contrat CAE en novembre 2015, il est proposé de créer en remplacement à partir du 1^{er} février 2016, un nouveau poste en contrat d'avenir afin de bénéficier d'un maximum d'aide de l'état.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2e classe : compte tenu des besoins liés au service, un poste d'adjoint administratif territorial titulaire de 2^e classe à temps complet est créé à compter du 1^{er} février 2016

Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : suite à la création des deux postes le tableau des effectifs se trouve modifié.

- Le compte administratif 2015



du canton d'Agde
AGDE - BESSAN
MARSEILLAN - VIAS

République Française - Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DELIBERATION N° 2016/02 DU 9 MARS 2016, 18H30

OBJET : compte administratif 2015

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Contre 0 Pour 24
Date de la convocation : 1^{er} mars 2016

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Bernard SAUCEROTTE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme Véronique SAI.GAS, Présidente du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.076.271,28		338.696,00		1.414.967,28
Opérations de l'exercice	409.809,27	492.259,72	68.061,89	47.888,11	477.871,16	540.147,83
TOTAUX	409.809,27	1.568.531,00	68.061,89	386.584,11	477.871,16	1.955.115,11
Résultat de clôture						1.477.243,95
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						1.477.243,95

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

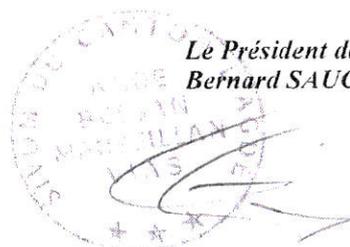
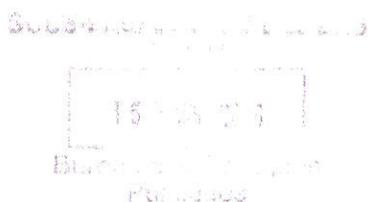
3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. GLOMOT, ALBERTOS, FOULGAT, MARY, ARAGON, SAUCEROTTE, MAFFRE, TUYA, DORADO, PASCAL, MARTINEZ, DUFFOUR, FAURE, HUC, MORENO, ESPARZA, ROME, DURAND, JAURION et par procuration MM. BENTAJOU, MARTINEZ B, MARIN, ROUVIER et MOULINOT.

Ainsi fait et délibéré à CAUX, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Bernard SAUCEROTTE



Siège : Hôtel de Ville - 34300 AGDE Tel. 04 67 94 61 45 Fax. 04 67 94 61 46 sivom@ville-agde.fr

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités le compte administratif de l'exercice 2015.

Remerciements

La Présidente,
Madame Véronique SALGAS,
le Vice-Président,
Monsieur Bernard SAUCEROTTE,
le service administratif,
et l'ensemble du personnel,
remercient
les communes fondatrices,
les communes adhérentes,
pour leur implication
et pour le travail effectué,
par les membres du Comité Syndical,
pendant l'année 2015.

